

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7282411901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7282411901>

Cette annonce a été mise en ligne le **19 février 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **16 - CHARENTE**

*Le Syndicat Régional des Orthophonistes Charentes-
Poitou-Limousin
Sigle : SROCPL
Syndicat professionnel
Siège social :
30 bis, rue Charles
16230 MANSLE
451 731 616 R.C.S. Angoulême*

Entre le Syndicat Régional des Orthophonistes d'Aquitaine (SROA), syndicat professionnel inscrit au SIRET en avril 2015 sous le numéro 404 57938500042 et le Syndicat Régional des Orthophonistes Charentes-Poitou-Limousin (SROCPL), syndicat professionnel inscrit au SIRET en décembre 1999 sous le numéro 45173161600053, tous deux syndicats professionnels représentant la profession d'orthophoniste, il a été arrêté un projet de traité de fusion par décisions du CA du SROCPL le 11 décembre 2021 et du CA du SROA le 14 janvier 2022. Au terme de ce projet, le syndicat SROCPL fera apport au syndicat SROA de l'universalité des éléments actifs et passifs le composant sans exception ni réserve, au patrimoine du syndicat SROA dans l'état où il se trouvera à la date de la fusion absorption. Les comptes utilisés sont ceux résultant des situations comptables arrêtées au 31 décembre 2021 et régulièrement approuvés. Les apports évalués sur la base de leur valeur nette comptable actualisée font apparaître une valeur globale des éléments d'actif apportés à 71.405 euros et des éléments de passif pris en charge à hauteur de 71.405 euros, outre la somme de 70.685 euros de disponibilités bancaires ainsi que 500 euros de titres de participation. La fusion prendra effet juridiquement de manière rétroactive au 1er janvier 2022, sous réserve de l'approbation du projet de nouveaux statuts du SROA et du traité de fusion par les deux assemblées générales

extraordinaires des deux syndicats qui se tiendront toute la journée du 19 mars 2022 à Angoulême (hôtel Mercure). A l'issue de la fusion, le syndicat absorbant, sous réserve d'approbation par son assemblée générale, prendra la dénomination de Syndicat Interdépartemental des Orthophonistes de Nouvelle Aquitaine (SIONA).

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

